



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4313 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap

Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'approbation d'un projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT

Rapport n° CP/2016/603

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine du handicap, d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT et d'autoriser son président à la signer.

1. LE CEP CICAT

L'association « Centre d'Exposition Permanent (CEP) – Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) regroupe deux entités qui œuvrent à la prise en charge des personnes en situation de handicap autour de la question centrale des aides techniques individuelles.

Le CEP a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion de la personne en perte d'autonomie en la conseillant et en l'accompagnant dans son projet.

Il assure quatre missions :

- Information
- Conseil
- Evaluation
- Diagnostic

Sur la partie CICAT, l'association assure cinq fonctions principales :

- Apporter de l'information/conseil sur les aides techniques et l'accessibilité,
- Offrir un service de démonstration/essai/prêt,
- Contribuer activement au développement de la compétence des professionnels,
- Promouvoir les savoir-faire locaux spécifiques,
- Produire de la connaissance intelligente sur les aides techniques

En 2015, l'association a traité 960 demandes :

- 798 demandes en matériel de compensation pour 309 bénéficiaires,
- 5 demandes en aménagement automobile pour 1 bénéficiaire,
- 157 demandes en basse vision pour 34 bénéficiaires.

Pour 2016, l'Association est notamment engagée dans les travaux de la Conférence des Financeurs et participe à l'élaboration d'un projet d'économie circulaire des aides techniques individuelles. Par ailleurs, les travaux pour la création d'un pôle régional concernant les aides techniques et l'accessibilité, appuyé sur les CICAT du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se poursuivent. Le CEP poursuit également l'accompagnement des bailleurs sociaux et des promoteurs privés.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € au CEP-CICAT pour l'année 2016 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre la structure et le Département du Bas-Rhin, tel que joint au présent rapport.

2. LES CECOIGNELS

L'Association « Les Cecoignels » a été créée en 1986. Il s'agit d'un centre d'hébergement et de loisirs équestres pour handicapés et valides. L'objectif de ce centre est d'accueillir des enfants et adultes présentant des inadaptations sociales, des troubles du comportement, des handicaps moteurs, psychiques, mentaux ou sensoriels. Le cheval permet de mener un travail pédagogique, voire thérapeutique ainsi qu'une rencontre entre « handicapés » et « valides ».

L'objectif des Cécoignels est de pouvoir renforcer l'activité dédiée au handicap avec la création de deux créneaux complémentaires alloués aux institutions sociales.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association « Les Cecoignels ».

3. CLAIR DE TERRE

L'association Clair de Terre a pour vocation de permettre à des personnes handicapées mentales adultes de partager avec d'autres personnes valides, des événements, des loisirs, des activités culturelles et sportives, et des projets favorisant leur intégration sociale.

Deux projets particuliers sont menés pour l'année 2016 :

- Projet « Numérique » dont la finalité est de favoriser l'accès à internet et aux outils numériques auprès du public accueilli au Relais ;
- Projet « Nature » : il s'agit de proposer aux usagers, en situation de handicap mental, quatre journées d'animations autour de la nature, sur une année, rythmées par les saisons. Ces interventions se dérouleront à l'espace nature d'Oberhaslach : marche en forêt, approches sensorielles, observation de la faune et de la flore. Un film et un album souvenir seront réalisés dans le cadre d'ateliers.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 8 218 € à l'association Clair de Terre.

4. Aide et Union aux Blessés de l'Existence

L'Association AUBE a été créée en 1997 et a pour objectifs de :

- rassembler des usagers de la santé mentale,
- être un lieu d'accueil, d'écoute, de partage et d'activités,
- dédramatiser les problèmes psychiatriques.

Depuis le 1er décembre 2006, l'association gère un Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M.) qui s'adresse aux personnes souffrant de troubles psychiques et qui a pour objectifs d'aider

à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux et redonner confiance en soi. L'Association compte 105 membres, 10 bénévoles et 2,5 ETP de salariés.

Des projets viennent s'ajouter aux activités des années précédentes reconduites, à savoir :

- le projet photo de l'AUBE en lien avec l'EMS, service des espaces verts, destiné à mettre en valeur les jardiniers de la ville de Strasbourg, employant des personnes ayant un handicap,
- l'exploitation du film-vidéo réalisé fin 2015, et volonté de réussir à le diffuser dans certaines salles de cinéma de Strasbourg,
- participation au Salon des associations,
- tenue d'un stand au Marché de Noël de Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 736 € à l'association AUBE.

5. Association Club Loisir Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) 67

Les GEM sont des lieux de convivialité et de lutte contre la solitude par et pour les usagers et ex-usagers en psychiatrie. L'association club loisir GEM 67 a pour objectif de permettre aux adhérents de sortir de l'isolement, de retisser des liens sociaux dans une logique d'entraide mutuelle. L'objectif final est que les adhérents puissent évoluer, gagner en autonomie et retrouver une place de citoyen.

En complément des activités existantes et selon les demandes des adhérents, plusieurs projets sont envisagés sur l'année 2016, à savoir :

- un séjour à Majorque durant l'été,
- un séjour à Londres,
- un week-end à la Bresse avec l'Intergem Alsace.

L'objectif du Club Loisirs/Groupe d'Entraide Mutuelle 67 est d'amener les adhérents à proposer et mettre sur pied des activités.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 736 € à l'association club loisir GEM 67.

6. Fédération des Malades et Handicapés (FMH)

La Fédération des Malades et Handicapés a pour vocation de sortir les personnes malades et handicapées de leur isolement, de défendre et développer leurs droits spécifiques, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, de les accompagner dans leur projet de vie (logement, formation, travail, insertion sociale et culturelle et leurs démarches administratives (constitution de dossiers), de leur permettre d'accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances et à tout ce que les personnes valides peuvent accomplir pour leur épanouissement.

L'activité de la FMH est centrée sur les ateliers-rencontre qui regroupent différentes sortes d'activités offertes aux membres de l'association ou proposées par eux.

Les bénévoles de la FMH ont su organiser tout au long de l'année différentes manifestations et animations.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 280 € à la Fédération des Malades et Handicapés.

7. L'Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs (APIEDA)

L'Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs a été créée en 1986.

Elle a pour vocation de favoriser l'intégration des enfants déficients auditifs en cycle scolaire ordinaire, d'apporter les informations et conseils sous les formes les plus diverses, de faire connaître les expériences d'intégration en milieu ordinaire et en milieu professionnel vécus actuellement et, de développer la solidarité et l'amitié entre les familles qui se trouvent dans la même situation.

Elle compte 40 familles adhérentes, 8 bénévoles et 1 salarié à temps plein.

Les actions 2016 sont :

- une sortie famille,
- un concert de soutien avec « Les Messagers » prévu le 13 novembre 2016 en l'Eglise d'Herrlisheim,
- présentation de l'APIEDA au groupement du Lyon's Club de Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 960 € à l'APIEDA.

8. Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux du Bas-Rhin

Le but de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) est de soutenir les familles touchées par la maladie psychique en rompant l'isolement qui existe, en soutenant le malade et ses proches, en conjuguant la recherche d'insertion sociale et la dispense de soins, et en essayant de changer l'image de la "maladie mentale".

En 2016, l'UNAFAM souhaite consolider sa structuration, notamment en augmentant le nombre de bénévoles actifs et en favorisant la formation des accueillants. avec la volonté de mettre en place une offre de conseil juridique gratuite à destination des adhérents. Pour 2016, l'Association souhaite également organiser des journées de formation à Strasbourg sur les troubles psychiques pour le grand public : maintien des groupes de parole existants et organisation d'un groupe à Sélestat et à Schirmeck.

Deux autres ambitions sont présentées pour l'année 2016 :

- mise en place d'une offre de conseil juridique à destination des adhérents,
- organisation de journées de formation à Strasbourg sur les troubles psychiques pour le grand public.

Les groupes de paroles, animés par un médecin psychiatre et un bénévole de l'UNAFAM organisés en 2015, fonctionnent bien et répondent à un réel besoin.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 960 € à l'UNAFAM.

9. Auxiliaire des Aveugles

Les Auxiliaires des Aveugles ont pour but de favoriser l'insertion sociale des déficients visuels en leur apportant un soutien quotidien dans l'ensemble de leurs démarches (aide à la lecture et à l'écriture, accompagnement dans leurs déplacements, visites au domicile de personnes handicapées vieillissantes).

En 2015, l'Association a poursuivi son activité essentielle de 325 guidages et accompagnements divers, ainsi que 200 interventions à domicile.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 240 € à l'association Auxiliaire des Aveugles.

10URAPEI

Après 15 ans d'existence, l'Union Départementale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis du Bas-Rhin (UDAPEI) a été dissoute le 25 juin 2012 et a été intégrée à l'URAPEI ALSACE. L'URAPEI ALSACE regroupe désormais deux sections départementales composées de 14 associations œuvrant dans le secteur du handicap mental.

L'URAPEI Alsace représente 5 000 familles dont 2 000 familles adhérentes. Elle regroupe 14 associations de parents et amis bénévoles qui gèrent et animent 120 établissements et services. Ces structures accompagnent 4 500 enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux en Alsace. Ces associations emploient 2 200 professionnels et totalisent annuellement 60 000 heures de bénévolat.

De 2012 à 2016, l'URAPEI Alsace s'est efforcée à défendre avec détermination les intérêts des personnes handicapées et de leur famille, d'être présente et active dans les instances de représentations et d'assurer les liaisons nécessaires dans le cadre du Mouvement parental entre les associations locales et l'UNAPEI.

En complément, l'URAPEI est engagé avec le Département dans le déploiement d'un plan d'action « Accueil, Accompagnement, Accessibilité » qui permettra – entre autre – de former les agents d'accueil du Département à la spécificité de l'accueil de personnes présentant un handicap mental. Ce plan d'action permet au Département de disposer du label « S3A ».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 6 200 € à l'URAPEI.

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total de 88 300€.

La Commission autonomie et silver développement a émis un avis favorable à ces propositions le 24 octobre 2016

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15220	65-6574-52	100 000,00 €	100 000,00 €	88 330,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour l'année 2016 pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport pour un montant total de 88 300 €;

- *approuve les termes de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT,*
- *autorise son président à signer cette convention, jointe en annexe.*

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY